

CATASTROPHE ATMOSPHERIQUE 1930

Sources : https://rouges-flammes.blogspot.com/2014/04/vallee-de-la-meuse-vallee-de-la-mort-le.html?fbclid=IwAR2US_7fD2YavsWBW16Ia7EjBxonaU5IRm_UzlWkFyroo_4MjsNup9g7wY4
(13/11/2019)

Nous reprenons ci-dessous la partie des suites politiques reprise dans l'article nommé ci-dessus.

mercredi 23 avril 2014

VALLÉE DE LA MEUSE, VALLÉE DE LA MORT : LE BROUILLARD D'ENGIS (DEC.1930)

[...]



[...]

Le gouvernement JASPAR II (catholique – libéral) installera le 12 janvier 1931 une commission d'expertise judiciaire dirigée par le Dr JACQUES FIRKET :

« **Sur les causes des accidents survenus dans la vallée de la Meuse, lors des brouillards de décembre 1930** »



« Je suis ici pour défendre les ouvriers et ouvrières de Belgique! »

JOSEPH JACQUEMOTTE député communiste A LA CHAMBRE, SE FAIT LE PORTE PAROLE DES FAMILLES DES VICTIMES (7 juillet 1931).

En juillet 1931, soit 7 mois après le drame, le Parlement a mis à l'ordre du jour l'interpellation du député JACQUEMOTTE. Le gouvernement a changé, c'est le gouvernement RENKIN, mais le même ministre charge du Travail Hendrik HEYMAN.



« Messieurs, le vendredi 5 décembre 1930, à Engis, par un temps couvert et froid, une ménagère d'une soixantaine d'années vaque à ses occupations, sort de sa maison, ressent brusquement à la gorge une insoutenable brûlure et immédiatement après une sensation d'étouffement. Elle rentre chez elle, s'alite, et meurt quelques heures après.

Ce fait ne reste pas isolé. Des centaines et des centaines d'hommes, de femmes, d'enfants, habitant la vallée de la Meuse ressentent les mêmes symptômes, sont victimes du même mal inconnu. Soixante-douze d'entre elles meurent dans les 48 heures; plus de 300 échappent à la mort mais conservent en elles les traces du mal. Des centaines de bêtes à cornes sont brusquement frappées de mort dans les étables.

Cette catastrophe soulève l'émotion dans toute la région, dans le pays entier et même au delà des frontières.

Le mardi 9 décembre, le chef du gouvernement prononce à la Chambre un discours dans lequel il constate le sinistre, le nombre considérable de décès qui a été enregistré et il ajoute qu'il croit répondre au désir de la Chambre en réitérant aux familles des victimes les condoléances que le gouvernement leur a fait exprimer dès le lendemain de la catastrophe. La communication gouvernementale dit aussi que les mesures sont prises pour enquêter au sujet de cet événement.

Les morts habitaient les communes de Hermalle-S-Huy, Engis, La Maillieu, Flémalle-Grande, Flémalle-Haute, Vierzet, Ivoz-Ramet, Seraing, Jemeppe, Ougrée.

Des médecins donnent leur opinion à propos des conditions qui ont pu déterminer une telle catastrophe. Si le sujet n'était pas aussi grave et aussi dramatique, nous pourrions, à l'occasion de la consultation des nombreux praticiens qui ont donné leur avis à ce propos, faire de l'ironie et nous en référer à l'opinion de ce docteur d'une pièce de théâtre qui, consulté sur la situation physique d'une jeune fille qui ne voulait pas parler, commence à expliquer qu'elle a mal aux jambes, qu'elle a des rhumatismes, que l'estomac ne fonctionne pas bien,, que le cœur n'est pas à sa place, etc., que le foie ou la rate ne sont pas en bon état, pour conclure que pour toutes ces raisons « votre fille est muette ».

*M. Lacombe, médecin à Liège, a exprimé l'avis que « c'est le brouillard dense qui est responsable, **parce que les personnes décédées étaient déjà malades** ».*

*M. Truibal, directeur général au département de l'hygiène, considère que « les morts sont dues à des affections de poumons subitement aggravées par la densité exceptionnelle du brouillard ». Il ajoute que l'opinion générale est qu'il s'agit des méfaits du brouillard et **qu'il faut exclure l'hypothèse de la présence de gaz délétères émis accidentellement ou volontairement par des usines** ».*

Suit à la CHAMBRE un débat sur l'origine de la catastrophe. Joseph JACQUEMOTTE met en cause une usine de produits chimiques à TILLEUR et parle de la participation de la Belgique à la préparation de la guerre impérialiste, y compris par des gaz toxiques, produits en cachette.

Il interpelle aussi le gouvernement :

*« **Je désirerais également que le gouvernement nous renseigne sur les mesures qui ont été prises pour indemniser les familles des Victimes et les personnes auxquelles la catastrophe a causé des dommages matériels. A combien s'est élevé le crédit que le gouvernement a utilisé pour l'indemnisation des familles des victimes, et pour l'indemnisation des personnes ayant subi des dommages matériels? A combien de familles ces indemnités ont-elles été allouées.** »*

LE GOUVERNEMENT (HEYMAN) : PAS D'INDEMNISATION DES VICTIMES

Je réponds qu'il ne peut être question pour l'Etat d'intervenir dans l'indemnisation des familles des victimes ou des personnes ayant subi des dommages matériels.

Les articles 1382 et 1383 du Code civil prescrivent que tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer et que chacun est responsable du dommage qu'il a causé, non seulement par son fait, mais encore par sa négligence et par son imprudence.

C'est aux tribunaux qu'il appartient de se prononcer sur la question des indemnités à allouer.

« Une telle réponse est une injure aux victimes. C'est scandaleux. » JOSEPH JACQUEMOTTE député communiste

Pour ce qui est de l'indemnisation des familles des victimes, M. le ministre fait comme Ponce-Pilate : il s'en lave les mains ! Des pères de famille sont décédés, des épouses sont décédées, des familles ont été mises dans la misère à la suite de la catastrophe. Le ministre très chrétien de l'industrie et du travail prend la savonnette et dit : *« Article 1382 du Code civil; voyez qui est responsable ! Moi je n'en sais rien ! »*



LES RESPONSABILITES Beaucoup d'encre a coulé sur les causes de cette catastrophe, qui semble avoir surpris tout le monde.

Pourtant, il y avait déjà eu dans la même région des avertissements : *«... dans les 40 ans avant la catastrophe, des conditions météorologiques comparables ont été réunies au moins 9 fois ; et en janvier 1911, un épisode de pollution a conduit à la mort d'animaux, à des cas sérieux voire mortels, dans la population. »*

Les hypothèses les plus folles ont été répandues dans la presse, de l'attaque aux gaz toxiques de combat (1914-1918) n'est pas loin, à l'action de virus transportés par la tempête depuis le Sahara !!!



L'explication mise en avant par la commission FIRKET, c'est l'action des gaz polluants émis par les exploitations industrielles et principalement le dioxyde de soufre (SO₂) provenant de la combustion du charbon riche en soufre.

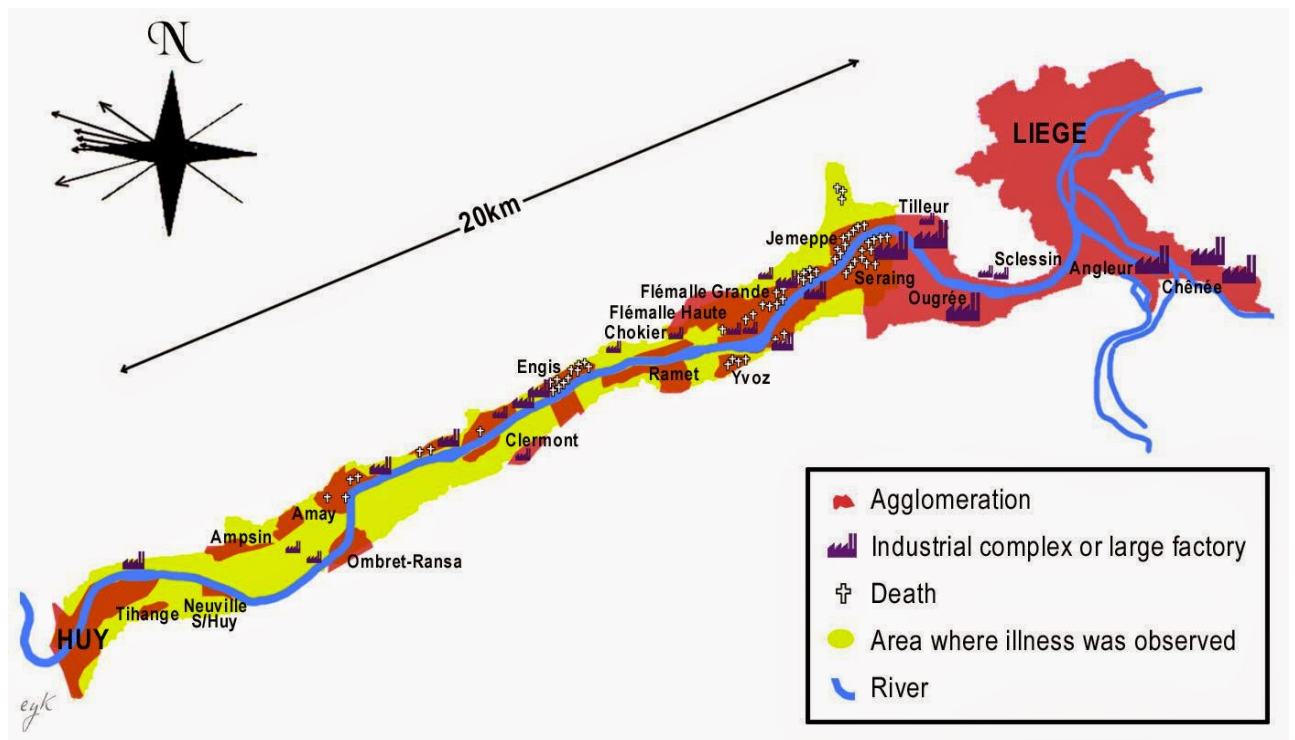
La Vallée de la Meuse est une vallée qui regroupe d'OUGREE à HUY, 27 grandes usines qui utilisent à large échelle le charbon, ou le coke provenant du charbon, comme combustible.

Parmi elles les fours à coke et les hauts fourneaux, à OUGREE , SERAING, FLEMALLE , les usines à Zinc à ANTHEIT, FLONE, ENGIS, HOLLOGNE, les centrales électriques etc.

Aucune n'avait mis en place des moyens (ne fut ce que des cheminées suffisamment hautes) pour éviter la pollution de l'air par les gaz de combustion du charbon.

Aujourd'hui, ces cheminées existent, mais il n'y a presque plus d'usines ...

La commission FIRKET a mis en évidence que l'industrie dans la zone émettait 50 t/jour de SO₂ (et le chauffage des ménages, basé sur le charbon, 20 t/jour) Les pics d'émission correspondent aux grandes usines métallurgiques : OUGREE, SERAING, FLEMALLE, ENGIS, HERMALLE, FLONE, AMAY, ANTHEIT.



La commission a aussi cité des émissions à base de fluor, l'émission de poussières de zinc et d'autres particules fines, toutes provenant de l'industrie.

Elle a mis en évidence la conjonction entre des émissions industrielles nocives pour le système respiratoire et l'inversion de température, phénomène météorologique particulier.

Et, avertissement prémonitoire, elle ajoute

“Si les mêmes conditions se trouvent réunies, les mêmes accidents se reproduiront...”

Si un désastre survenait à Londres dans des conditions analogues on aurait à déplorer 3.179 morts immédiates”

Londres était en effet la ville la plus polluée du monde, par les mêmes polluants provenant de la combustion du charbon.

En 1952, le smog (smoke + fog) londonien, aux mêmes dates qu'à Engis, du 5 au 9 décembre, tuera 12000 personnes !!!

Première enquête qui montre les responsabilités de l'industrie, et donc du patronat, propriétaire des moyens de production, dans la pollution atmosphérique, et la mort annoncée de dizaines de victimes.

Comme indemnité (morale), les familles recevront, 70 ans plus tard, cet hommage à une catastrophe oubliée, sous forme de ce beau monument un peu caché, près de la maison communale d'Engis.